Ville de GOUESNOU

Rénovation de la Salle Omnisports de Kerloïs

Dans le cadre de la réhabilitation de son complexe sportif de Kerloïs, la Ville de GOUESNOU a comme objectif, entre autres, d'améliorer ses performances énergétiques tout en assurant un bon confort hygrothermique pour les occupants des salles en toute saison.

L'isolation de l'enveloppe est une priorité et les candidats devront veiller à ce que :

- la période de chauffe soit la plus réduite possible
- les systèmes de chauffage et de ventilation soient adaptés aux différents usages (salle omnisports, salle d'arts martiaux, club house, vestiaires)
- la production et la gestion d'eau chaude sanitaire soient adaptées à l'usage

En parallèle, la commune souhaite que soient prises en compte des notions de développement durable. Pour cela, la démarche HQE est un bon outil, et le candidat veillera en particulier à bien traiter de manière très performante les cibles 4 (Gestion de l'énergie), 7 (Gestion de la maintenance et pérennité des performances environnementales), 8 (confort hygrothermique), 9 (confort acoustique) et 10 (confort visuel).

I. CIBLE 4 – GESTION DE L'ENERGIE

- Limitation des déperditions de l'enveloppe des bâtiments, limitation des besoins en eau chaude sanitaire, limitation des besoins en éclairage artificiel.
- Réduction de la consommation d'énergie primaire et maîtrise des pollutions : choix intelligent des équipements de chauffage et de la (ou des) énergie(s) exploitée(s). La demande en eau chaude sanitaire sera également un point important de cette cible. Le candidat explicitera les solutions envisagées pour réduire au maximum ce poste de dépense d'eau et d'énergie. Le candidat ne s'interdira pas un éventuel recours aux énergies renouvelables. Une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie sera à réaliser pour déterminer les solutions les plus avantageuses pour les choix des équipements, en termes économiques et environnementaux (avec une approche sur les éventuelles aides disponibles).
- Il s'agit d'un bâtiment existant, et la réglementation thermique 2012 ne s'applique pas. Cependant, la réhabilitation de l'enveloppe sera complète et il est demandé pour l'ensemble des locaux de viser les performances d'un bâtiment basse consommation. Le candidat définira les niveaux qu'il vise pour la consommation d'énergie primaire et l'étanchéité à l'air, ainsi que les moyens d'y parvenir. Il explicitera notamment le mode de calcul thermique qu'il envisage d'utiliser.
- Le choix des systèmes de ventilation devra être explicité. Les débits de ventilation seront variables pour assurer en toutes conditions un confort suffisant tout en limitant les déperditions.
- Le poste éclairage intègrera le choix d'appareils performants et un système de gestion adapté (cf. cible 10).

II. CIBLE 7 – GESTION DE LA MAINTENANCE ET PERENNITE DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

- Intégration des questions de simplicité, de suivi et de facilité d'accès aux systèmes dont la maintenance est essentielle à la durabilité et au bon fonctionnement technique du bâtiment.
- Impliquer les services ou sociétés chargés de l'entretien et de la maintenance dans la phase conception.
- Réaliser une analyse de coût pour l'entretien et la maintenance des équipements et ouvrages, participant au chauffage, à la ventilation, à l'éclairage et à la gestion de l'eau.
- Fournir un accès aisé et une sécurité au personnel pour entretenir les équipements sans nécessité de compétences trop spécifiques.
- Rédiger un cahier d'entretien et de recommandations pour l'exploitation et la maintenance.
- Prévoir des systèmes de contrôle, commande et suivi des équipements.

III. CIBLE 8 – CONFORT HYGROTHERMIQUE

- Niveau d'isolation de l'enveloppe et choix d'équipements assurant un bon confort hygrothermique en été comme en hiver, sans climatisation.
- Prise en compte des caractéristiques du site (thermiques, aérauliques et hydrauliques).
- Définition des systèmes, de leurs systèmes de commande de programmation et de régulation permettant de maintenir un confort en hiver comme en été, et quelques soient l'activité et l'occupation des locaux.
- Dimensionnement et conception des systèmes de ventilation permettant de maintenir une qualité et une vitesse d'air confortables.

IV. CIBLE 9 – ACOUSTIQUE

- Conception adaptée aux besoins du bâtiment vis-à-vis des nuisances extérieures (environnement), des relations entre locaux, et de l'acoustique interne. Limitation des nuisances sonores pour le voisinage.
- Les compétences d'un acousticien seront intégrées dans l'équipe de maîtrise d'œuvre dès l'APS.
- Conception adaptée aux multiples activités du futur complexe.
- Prise en compte et mise en place de solutions contre l'impact sonore des systèmes (ventilation, …).

V. CIBLE 10 – CONFORT VISUEL

V.1.1 Présentation

- Disposer d'un éclairage artificiel confortable et fonctionnel
- Permettre un éclairage naturel minimal pour son usage quotidien tout en évitant absolument l'éblouissement
- Assurer un éclairage artificiel optimal des salles selon les activités pratiquées.
- Assurer la possibilité aux usagers de maîtriser eux-mêmes l'ambiance visuelle générale.